

Titre	RSVR
Titre détaillé	Répertoire Statistique des Véhicules Routiers
Nom de l'organisme	Service de l'Observation et des Statistiques (S.O.e.S.) - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Contact	DOUILLARD Denis DREAL des Pays de la Loire - Service connaissance des territoires et évaluation (S.C.T.E.) - Division de l'observation, des études et des statistiques (D.O.E.S.) 5, rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES Cedex 2 Tél. : 02 72 74 74 51 E-mail : denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr
Thème(s) principal(aux)	TRANSPORTS 1 – Parc de véhicules 2 – Transports de marchandises 3 – Transports de voyageurs
Couverture géographique	Nationale
Couverture sectorielle	
Brique d'observation	Certificat d'immatriculation (carte grise du véhicule)
Echelon géographique pertinent	Département
Statut	Dépouillement administratif établi à partir des informations transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés) provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV)
Règle de secret	Aucune contrainte que ce soit sur les résultats mensuels standards ou les fichiers annuels
Périodicité	Mensuelle (immatriculations seulement) et annuelle (immatriculations et parc en circulation)
Délai de disponibilité de la source	Mensuel : + 5 à 10 jours Annuel : + 5 à 10 jours (immatriculations issues du cumul des douze mois) ; + 6 mois (immatriculations détaillées) ; + 10 mois (parc en circulation)
Historiques disponibles de la source	Mensuel : janvier 1990 Annuel : 1950

Les principales informations disponibles	<p>Les différents genres de véhicules distingués sont les voitures particulières, les voiturettes, les motocyclettes, les cyclomoteurs, les autobus et autocars, les camionnettes, les camions, les véhicules automoteurs spécialisés (VASP), les tracteurs routiers, les remorques et semi-remorques, les tracteurs agricoles et divers véhicules agricoles.</p> <p>Les principales variables sont le département d'immatriculation, les émissions conventionnelles de CO₂, la puissance fiscale, la carrosserie, la source d'énergie, le poids, l'âge du véhicule.</p>
Principales questions auxquelles répond la source	<ul style="list-style-type: none"> • Dénombrement et caractéristiques physiques des véhicules immatriculés en France • Suivi temporel des immatriculations et des parcs
Les limites ou précautions d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Le champ du RSVR ne comprend pas les véhicules en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaires, en W (véhicules en essais dans les concessions automobiles) ou WW (immatriculations temporaires en attente de formalités). Il inclut en revanche les véhicules de démonstration qui représentent environ 8 % de l'ensemble des immatriculations neuves. - Le RSVR contient un certain nombre de véhicules qui sont, en fait, détruits ou hors d'usage, les propriétaires ayant omis de restituer à l'administration les certificats d'immatriculation (cartes grises). Le pourcentage de véhicules hors service, bien que figurant toujours au RSVR, est d'autant plus important que l'année de mise en circulation est ancienne ; c'est pourquoi les exploitations relatives aux parcs se limitent aux véhicules de moins de quinze ans (voitures particulières, camions, camionnettes, VASP), aux moins de dix ans (tracteurs routiers) ou aux moins de vingt ans (remorques, semi-remorques, autobus et autocars). - Le niveau géographique le plus fin est le département. - Des résultats mensuels standards sur les immatriculations sont adressés aux préfetures, aux directions régionales de l'Insee et aux DREAL.